

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

février 2019

RAPPORT DU JURY

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur
des ponts, des eaux et des forêts

Session 2018

2019-310-IPEF-Int



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteurs

Hubert GOETZ, président de jury

Sophie VILLERS, vice-présidente du jury

Références intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	8
1-1 Présentation de l'épreuve.....	8
1-2 Commentaires sur les copies et leur notation.....	8
2 - L'ÉPREUVE ORALE.....	10
2-1 Présentation de l'épreuve.....	10
2-2 Commentaires sur les dossiers de RAEP.....	10
2-3 les attentes du jury et commentaires sur le comportement des candidats.....	10
3 - CONSEILS AUX CANDIDATS.....	12
3-1 La préparation du concours.....	12
3-2 Le comportement lors des épreuves orales.....	12

Rapport général du président du jury

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts - session 2018

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts a été créé par décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009.

Le concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres chargés de l'agriculture ou de l'environnement, aux ingénieurs des travaux publics de l'État, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État.

La session 2018 du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

➤ le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

➤ l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

➤ l'arrêté du 15 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;

➤ l'arrêté du 27 février 2018 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux recrutements dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

L'épreuve écrite de note de problématique s'est déroulée le 13 mars 2018 (1 centre d'examen en métropole et 4 centres dans les DOM Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion). Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 11 au 14 juin 2018 à Paris.

168 candidats ont déposé un dossier de candidature, 124 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite (l'un d'entre eux a finalement été éliminé car une vérification complémentaire de son dossier a mis en évidence le fait qu'il ne remplissait pas les conditions requises pour concourir).

29 candidats ont été retenus pour l'admissibilité (barre à 12,75) et ont passé les épreuves orales à Paris du 11 au 14 juin. A l'issue des épreuves 11 candidats ont été

reçus. (une candidate a été retenue en liste complémentaire, pour pallier d'éventuelles démissions de candidats reçus, lesquelles ne sont pas intervenues).

Statistiques candidats - session 2018 :

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	111	57	168
Présents	79	45	124
Admissibles	17	12	29
Admis sur LP	9	2	11
Admis sur LC	0	1	1

Les détails des statistiques 2013 à 2017 sont présentés ci-dessous. Ils montrent notamment :

- une baisse régulière des « inscrits » et des « présents » de 2013 à 2017 alors que le nombre de postes ouverts au concours a augmenté. Cette tendance a été stoppée en 2018 (124 candidats pour 11 postes contre 121 candidats en 2017 pour 15 postes)
- le fait que, en 2016 et en 2017, seuls des ITPE et IAE ont été admissibles et reçus alors que le nombre des candidats d'autres corps, quoique en nette minorité, augmentait depuis 2015 (11 en 2015, 14 en 2017). En 2018, 11 candidats inscrits appartenaient à d'autres corps ; deux ITGCE (ingénieurs géographiques et cartographiques de l'État) ont été déclarés admissibles et l'un d'entre eux a été admis.

IPEF INTERNE – statistiques 2018

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
111	57	168	79	45	124	17	12	29	9	2	11	11

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS			ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES			ORIGINE CANDIDATS ADMIS		
ITPE	72	58%	ITPE	18	62%	ITPE	7	64%
IAE	41	33%	IAE	9	31%	IAE	3	27%
ITM	4	3%	ITGCE	2	7%	ITGCE	1	9%
ITGCE	3	2%				LP	11	
IEEAC	2	2%			29	LC ITPE	1	
ING Rech	2	2%						
	124	100%						

IPEF INTERNE – statistiques 2017

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
102	54	156	77	44	121	25	12	37	11	4	15	15

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	75	61,98%
IAE	32	26,45%
ITM	4	3,31%
ITGCE	8	6,61%
IEEAC	1	0,83%
ING Rech MAAF	1	0,83%
	121	100,00%

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	28	75,68%
IAE	9	24,32%
	37	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	66,67%
IAE	5	33,33%
LP	15	
ITPE LC	2	

IPEF INTERNE – statistiques 2016

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
115	50	165	90	40	130	20	11	31	7	5	12	12

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	84	65%
IAE	33	25%
ITM	4	3%
IEEAC	1	1%
ITGCE	8	6%
	130	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	65%
IAE	11	35%
	31	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	6	50%
IAE	6	50%
LP	12	
LC ITPE	1	

IPEF INTERNE – statistiques 2015

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
129	56	185	106	47	153	19	12	31	6	7	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	102	67%
IAE	40	26%
ITM	3	2%
ITGCE	8	5%
	153	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	65%
IAE	8	26%
ITM	1	3%
ITGCE	2	6%
	31	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	7	54%
IAE	3	23%
ITGCE	2	15%
ITM	1	8%
	13	

LC 1 ITPE

IPEF INTERNE – statistiques 2014

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
153	56	209	126	47	173	26	7	33	11	2	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	125	72%
IAE	35	20%
ITM	4	2%
ITGCE	7	4%
ING RECH	2	1%
	173	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	26	79%
IAE	5	15%
ING RECH	1	3%
ITGCE	1	3%
	33	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	9	69%
IAE	3	23%
ITGCE	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

IPEF INTERNE – statistiques 2013

nombre inscrits			nombre présents			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
154	42	196	126	39	165	20	10	30	8	5	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRESENTS

ITPE	105	64%
IAE	43	26%
ITM	5	3%
IEEAC	2	1%
ITGCE	9	5%
ING RECH MAAF	1	1%
	165	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	22	73%
IAE	6	20%
ITM	1	3%
IEEAC	1	3%
	30	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	77%
IAE	2	15%
IEEAC	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

165

1 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

1-1 Présentation de l'épreuve

Selon les termes de l'arrêté du 3 décembre 2009 relatif à ce concours interne, la rédaction d'une note de problématique doit permettre au candidat d'affirmer sa culture professionnelle dans ses diverses composantes (scientifique, technique, administrative, juridique, économique et financière). La durée de l'épreuve est de 6 heures, avec un coefficient de 4.

Le dossier soumis aux candidats était conséquent. Outre le sujet, il comportait en effet 20 documents totalisant 222 pages. Il regroupait des notes, des instructions, des publications, des documents de travail, de natures et d'origines diverses. Cette ampleur et cette diversité peuvent dérouter le candidat ; mais elle correspond à des situations rencontrées fréquemment dans la vie professionnelle qui connaît une inflation permanente du volume d'informations disponibles et facilement accessibles. Elle permet d'une part de donner au candidat l'accès aux données nécessaires et suffisantes pour traiter le sujet même s'il peut sembler éloigné de son domaine d'activité usuel, et d'autre part de tester sa capacité à repérer les éléments essentiels et utiles dans un volume important de données.

Le sujet rappelait que des États généraux de l'alimentation (EGA) se sont tenus au second semestre 2017 et qu'à l'issue de ces travaux a été fixée une nouvelle feuille de route de la politique de l'alimentation, prenant la suite du programme national de l'alimentation lancé en octobre 2014.

Il s'agissait qu'en tant que chargé-e de mission membre de l'équipe projet qui, au sein des services centraux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), a préparé et suivi les EGA, de répondre à une commande du ministre souhaitant lancer sur le terrain la déclinaison opérationnelle de ces nouvelles orientations.

Il était donc demandé au candidat de préparer une note (6 pages maximum) de propositions à l'attention du ministre, afin de :

- préciser les enjeux de la territorialisation de la politique de l'alimentation,
- identifier les principaux leviers (identification des acteurs, politiques publiques mobilisables, leviers financiers, juridiques...) mobilisables devant créer une dynamique territoriale,
- présenter des propositions (rôle de l'État, mode d'associations des parties prenantes,...) pour consolider une gouvernance locale de la politique de l'alimentation permettant d'en accélérer la mise en œuvre dans les territoires.

1-2 Commentaires sur les copies et leur notation

Le sujet correspondait à des thématiques d'actualité et à des enjeux forts pour la société : l'alimentation et la santé, le positionnement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales et des citoyens, la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires.

Il était donc attendu que le candidat mette en valeur ces enjeux et les prenne en compte dans son travail en respectant le positionnement qui lui était attribué (celui d'un IPEF en poste en administration centrale appelé à élaborer les propositions à son ministre).

La présentation et le plan de la note sont en règle générale satisfaisants (il suffisait d'ailleurs de se caler sur la liste des points à traiter tels que mentionnés dans le sujet). Toutefois une majorité a traité le sujet sur le fond mais en omettant que la forme requise était celle d'une note au ministre. Des titres intermédiaires sont généralement insérés par les candidats, ce qui facilite la lecture. Les copies qui comportent une introduction fluide (sans nécessairement énoncer le plan) une conclusion sont rares et se démarquent positivement. Le style n'appelle que peu de réserves ; enfin quelques copies se dénotent défavorablement par la présence de nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe.

Les thématiques énoncées dans le sujet sont traitées de façon variable selon les candidats et la notation des copies a été réalisée en vérifiant dans quelle mesure le candidat abordait les points suivants :

- souligner la nécessité et l'intérêt d'une mise en œuvre des politiques publiques respectant le cadre national mais tenant compte des spécificités de chaque territoire identifiées par un diagnostic territorial ;
 - articuler la mise en œuvre des conclusions des EGA avec les politiques publiques identifiant celles présentant des liens avec l'alimentation (santé, économie, social, culture et tourisme, écologie, éducation) et la présentation de ces liens ;
 - rappeler les sujets affichés dans la conclusion des EGA comme étant à décliner en priorité au niveau territorial (économie de proximité, lutte contre la précarité, éducation nutritionnelle...) ;
 - lister les nombreux leviers et moyens mobilisables pour créer une dynamique territoriale : recensement et mobilisation des acteurs concernées (par exemple au sein des CRALIM), utilisation du PAT, mobilisation des leviers financiers (appels à projets, crédits européens) et des leviers juridiques (plans et programmes, commande publique dans la restauration collective, certification), promotion de la qualité, communication, éducation, innovation, incitation au regroupement des producteurs, valorisation des actions déjà engagées ;
 - souligner le nécessaire respect des champs de compétence et de légitimité respectifs de l'État et des Collectivités territoriales , tout en s'appuyant sur celles ayant des marges de manœuvre et des moyens d'intervention sur certains sujets ;
 - présenter une méthode opérationnelle (instruction du ministre aux préfets, calendrier, phasage,...) en mettant en évidence des facteurs de réussite : faire intervenir l'État en tant que facilitateur, associer dès l'amont les parties prenantes (collectivités territoriales, professionnels, associations, grand public, enseignants) ; réaliser un diagnostic territorial partagé ; identifier des chefs de file par thème avec des modes de gouvernance adaptés au territoire,....
- Cette dernière partie déclinant des propositions sur le mode opératoire de transmission des instructions du ministre n'a pas été souvent structurée.

Les notes sont comprises entre 0 (un candidat ayant remis une copie blanche) et 16,5 (moyenne 10,36).

2 - L'ÉPREUVE ORALE

2-1 Présentation de l'épreuve

Les entretiens se sont déroulés sur une durée de 40 minutes, découpée en 5 phases :

- le candidat était d'abord invité à se présenter et à exposer son expérience professionnelle (le jury a été attentif au respect de la consigne de temps de cette présentation) ;
- puis il était interrogé sur les deux actions présentées dans le cadre de son dossier RAEP ;
- la phase suivante permettait d'approfondir son parcours passé ;
- le jury explorait ensuite avec le candidat les fonctions souhaitées et la dynamique professionnelle envisagée par le futur IPEF ;
- enfin, une dernière phase ouvrait sur des thématiques plus larges en abordant des sujets d'actualité ayant un lien ou non avec les activités professionnelles.

Le jury s'étant reparti les rôles pour animer les échanges, le candidat ne doit pas être surpris des changements d'interlocuteur et de mode d'expression. Le jury peut poser des questions correspondant à des mises en situation.

Cet oral, compte tenu du coefficient qui lui est donné dans la construction de la note finale, a un impact déterminant sur les résultats du concours (étant précisé que la note de l'écrit et la note de l'épreuve de langue ne sont pas connues du jury).

2-2 Commentaires sur les dossiers de RAEP

Les dossiers de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) ne sont pas évalués en tant que tels, mais constituent pour le jury une base importante pour construire le questionnement et appréhender les qualités professionnelles du candidat. Ils sont en règle générale de bonne qualité. Toutefois les actions retenues sont parfois redondantes et surtout les présentations ne permettent pas toujours de bien appréhender le rôle exact rempli par le candidat dans l'action (cf ci-après).

2-3 les attentes du jury et commentaires sur le comportement des candidats

L'entretien n'est pas conduit dans le but de contrôler et noter les connaissances mais avec le souci d'apprécier la capacité du candidat de se positionner avec succès sur des postes de responsabilité accrue et liés à des enjeux plus importants relevant de thématiques nouvelles.

La plupart des candidats admissibles étaient plutôt bien préparés à la première partie de l'épreuve et en maîtrisaient le déroulé et les règles ; étant noté que les présentations apprises par cœur, très préparées ou très formatées, se détectent rapidement et peuvent retenir moins l'attention. Par contraste, les candidats sont apparus moins préparés aux autres parties de l'épreuve, qu'il s'agisse de s'exprimer sur leurs projets en tant qu'IPEF ou de valoriser leur ouverture à d'autres domaines que leur domaine d'exercice. Dans l'ensemble, les candidats étaient de bon niveau mais pas toujours en mesure de s'appuyer sur des expériences professionnelles solides et des parcours managériaux divers (ce qui constitue un handicap mais n'est pas un facteur rédhibitoire d'échec).

L'expression des candidats est généralement correcte, mais les réponses données manquent parfois de clarté et de concision (ou sont au contraire trop lapidaires). Le fait de ne pas savoir répondre à une interrogation n'est pas dramatique (si cette incapacité n'est pas trop répétitive) et ne doit pas déstabiliser le candidat. Ce dernier ne doit pas non plus se sentir agressé s'il est contredit (la capacité à débattre de façon contradictoire étant d'ailleurs une qualité appréciée car nécessaire dans la vie professionnelle).

Le jury a parfois eu du mal à mesurer la plus-value réellement apportée par le candidat dans les actions qu'il présente ou plus généralement dans l'exercice de ses fonctions. A ce titre, les présentations ne faisant pas apparaître clairement la plus-value apportée par le candidat ou exagérant son rôle ne sont pas rares (alors qu'un cadre, même supérieur, s'appuie sur le travail de collaborateurs, et a des collègues et des supérieurs hiérarchiques). La présentation d'une situation d'échec n'est pas exclue surtout si elle est assortie de la présentation des enseignements qui en sont tirés.

Le jury a regretté que le rôle du manager soit fréquemment résumé à un rôle d'ensemblier favorisant la synergie des compétences multiples sans que cette présentation soit étayée par une illustration opérationnelle et, surtout, que les fonctions d'encadrement et d'arbitrage soient souvent ignorées.

Le jury a souvent considéré que le projet professionnel était peu crédible (exemple : ayant toujours occupé des postes à Paris en administration centrale, je suis prêt sans hésitation à occuper dès maintenant un poste dans un territoire rural) et a regretté une fréquente réticence à afficher des positions tranchées ou courageuses.

Les questions s'éloignant, même peu, des champs bien connus du candidat appellent souvent des réponses vagues voire incorrectes. Certains candidats présentent de sérieuses lacunes de culture générale ou méconnaissent l'actualité. Ceci est particulièrement regrettable quand ces questions portent sur des sujets de portée générale que le membre d'un corps interministériel tel que celui des IPEF peut être appelé à traiter dans sa carrière ou qui sont de nature à influencer les politiques publiques. Est aussi attendu un minimum de connaissances administratives sur l'organisation des ministères et la gestion des corps de l'Etat, dont celui des IPEF.

29 candidats ont été auditionnés ; 22 candidats se sont présentés à l'épreuve de langue optionnelle et 19 d'entre eux ont obtenus des points complémentaires.

Les notes attribuées sont comprises entre 7 et 18 (moyenne 12,09).

3 - CONSEILS AUX CANDIDATS

3-1 La préparation du concours

Les épreuves du concours ne sont pas étrangères aux activités exercées dans la vie professionnelle, mais elles sont particulières (contrainte de temps, formatage strict, confrontation à un jury,..). Elles méritent donc un minimum de préparation.

Outre les formations dispensées par les ministères, la consultation d'IPEF en poste et celle régulière d'informations sur des sujets d'actualité entrant dans le champ d'intervention des IPEF sont recommandées. On sent en effet dans les interventions que la préparation, si elle reste limitée aux formations offertes, peut conduire à un certain formatage des candidats. Or le concours est ouvert à des profils divers et la préparation doit aussi viser à permettre à chacun d'exprimer ses qualités et sa diversité, sources d'enrichissement du corps des IPEF.

Il est par ailleurs recommandé aux candidats de se présenter à l'épreuve optionnelle de langue.

3-2 Le comportement lors des épreuves orales

Le jury - conscient des enjeux liés au concours et à la particularité de l'exercice - s'efforce de mettre à l'aise -a minima au début de l'oral- les candidats sans pour autant rechercher un mode convivial ; le candidat doit de son côté s'efforcer d'adopter une attitude naturelle tant dans sa posture que dans son expression (vocabulaire, débit, tonalité,..) sur la durée de l'épreuve.

L'auto-évaluation que peut réaliser un candidat sur ses productions est délicate et peut se trouver en décalage significatif avec le jugement adopté par le jury (qui est d'ailleurs collectif ce qui permet de lisser les éventuels écarts d'appréciation entre les différents membres du jury) ; un candidat ne doit donc pas se décourager notamment s'il se sent en difficulté à un moment de l'oral.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr